

**COMUNIDADE ECONOMICA DOS
ESTADOS DA ÁFRICA OCIDENTAL**

**ECONOMIC COMMUNITY OF
WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

CADRE DE PREVENTION DES CONFLITS DE LA CEDEAO (CPCC)

**PLAN D'ACTION 2017 – 2020
POUR LA COMPOSANTE FEMMES, PAIX ET SECURITÉ**

Février 2017

I. INTRODUCTION

1. Le Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO (CPCC) a été adopté par le Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO en janvier 2008 pour doter les Etats membres de la CEDEAO d'un cadre opérationnel pour les efforts de prévention des conflits dans l'espace de la CEDEAO. Il ambitionne d'intégrer la prévention des conflits dans les politiques et programmes de la CEDEAO et vise à renforcer les capacités régionales et les outils pour la prévention des conflits violents. Le présent Plan d'action se base sur la composante "Femmes, Paix et Sécurité" du Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO (CPCC). Son objectif principal est de traduire et de développer cette composante spécifique du CPCC en un plan d'action. L'inclusion de "Femmes, Paix et Sécurité" comme une composante du CPCC, offre l'opportunité unique d'aborder les questions de l'exclusion des femmes à plusieurs niveaux en Afrique de l'Ouest. L'intégration même de cette question démontre, en partie, l'attachement de la CEDEAO à un agenda qui définit la sécurité du point de vue des besoins sécuritaires des populations de la région.
2. Cette partie introductory, qui précède le Plan d'Action détaillé, a deux principaux objectifs. Le premier est de donner une vue d'ensemble du contexte dans lequel la composante du CPCC est en train d'être transformée en plan d'action. Le débat général sur le rôle des femmes dans les processus de paix est d'une pertinence démontrée par les tentatives de consolidation de la Résolution (RCSNU) 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, y compris l'adoption de 3 Résolutions de l'ONU entre 2008 et 2009 peu après l'adoption du CPCC. Le second est de faire une critique du CPCC, puisqu'il est lié à l'agenda pour les femmes, exposant les grandes lignes des opportunités et des difficultés pour traduire cet instrument en un programme réalisable pour les femmes en Afrique de l'Ouest.

Le défi mondial d'assurer un rôle accru des femmes en matière de paix et de sécurité

3. Les difficultés que cherche à résoudre la composante "Femmes, Paix et Sécurité" du Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO ne se limitent pas à la région de l'Afrique de l'Ouest. Ces difficultés peuvent être situées dans trois questions fondamentales. La première est liée aux facteurs structurels qui consolident les attitudes discriminatoires à l'égard des femmes dans toutes les facettes de la vie. Ces facteurs structurels concernent invariablement le traitement des femmes dans les situations de conflit armé, en particulier lorsque l'Etat accorde, traditionnellement, peu ou pas d'attention aux inégalités structurelles qui continuent de perpétrer différentes formes d'abus à l'égard des femmes. L'échec ou l'incapacité des acteurs intervenant dans ce secteur soutient invariablement la culture de la violence sur le genre dans les situations de conflit armé. L'Afrique de l'Ouest a connu plusieurs éléments de ces structures d'abus pendant la guerre civile au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et dans les conflits civils localisés dans des pays comme le Nigeria et le Sénégal. Ces structures demeurent également incontestées, même dans des situations qui ne sont pas nécessairement des situations de conflit armé ouvert. La deuxième question est liée aux réponses politiques mauvaises ou inadaptées aux inégalités structurelles qui soutiennent la violence basée sur le genre. Le troisième facteur, qui est également lié aux deux premiers problèmes, concerne la faible représentation des femmes et de leurs préoccupations dans les initiatives destinées à répondre aux situations de conflit armé dans le monde entier.
4. Depuis près de quatre décennies, plusieurs engagements, principes, objectifs et actions prévus dans les instruments régionaux, continentaux et internationaux sont consacrés aux droits humains et des femmes, y compris dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF-1979), la Plateforme d'action de Dakar (1994), la Plateforme d'action de Beijing (1995), la Plateforme d'action pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de Dakar et de Beijing pour la promotion de la femme (1999), la Résolution 1325 de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (2000) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux

droits de la femme en Afrique (2003) et la Déclaration solennelle sur l’Égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004). Toutefois, de manière générale, une question cruciale qui préoccupe les observateurs de ce processus a été le grand écart entre les réponses politiques et l’application sur le terrain.

5. En effet, l’initiative pour trouver une réponse politique aux problèmes de paix et de sécurité des femmes dans le monde précède le CPCC de presque une décennie. En octobre 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution (RCSNU) 1325 des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité. Cela a été un pas important vers l’intégration des droits de la femme et l’égalité des genres dans l’agenda mondial pour la paix et la sécurité. Il invite les États membres de l’ONU à assurer l’intégration du genre dans les activités de prévention de conflit et de consolidation de la paix et réaffirme les droits des femmes d’être impliquées dans la prise de décision, d’accéder et d’occuper des postes de responsabilité. La Résolution 1325 plaide vigoureusement pour que les préoccupations des femmes et les programmes sur les femmes soient placés au sommet et au centre du programme mondial sur la sécurité. Elle fournit ainsi un cadre d’orientation et de coordination les politiques et programmes des principaux acteurs, en particulier au niveau national, mais également aux niveaux régional et international ; pour réaliser une amélioration significative des conditions, des rôles et de la contribution des femmes. La Résolution 1325 prévoit des discussions autour des fondements structurels de l’inégalité des genres dans des domaines qui sont ouverts aux idées de base de “Prévention”, de “Protection” et de “Participation” qui sous-tendent la Résolution 1325.¹
6. Cependant, plus de dix ans après l’adoption de cette Résolution, sa réalisation pratique n’est pas encore réellement sentie sur le terrain dans les sociétés et régions mêmes où les femmes restent touchées, de manière disproportionnelle, par les conflits armés et nettement sous représentées dans les processus de paix. Cette réalisation a, en partie, mené à l’adoption en 2008 et 2009 de trois autres Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui peuvent renforcer davantage la Résolution 1325 si elle est convenablement mise en œuvre. La Résolution RCSNU 1820 porté sur la violence sexuelle en cas de conflit et la Résolution RCSNU 1888 consolide cela, en proposant la nomination d’un Représentant spécial sur la violence faite aux femmes et en se focalisant également sur le renforcement des mécanismes d’établissement des rapports, de prévention et de réponse. La Résolution RCSNU 1889 lance un appel pour le développement d’indicateurs pour mesurer les progrès réalisés vers la résolution des questions de paix et de sécurité des femmes. Conformément à la demande du Conseil de Sécurité contenue dans la résolution, le Secrétaire général a soumis un rapport le 6 avril 2010 en exposant les grandes lignes de l’ensemble des indicateurs proposés sur les femmes, la paix et la sécurité. Le processus régional pour le renforcement du rôle des femmes en matière de paix et de sécurité à travers le CPCC a coïncidé avec cette évolution sur le plan mondial. La CEDEAO a adopté le CPCC en janvier 2008. Le CPCC reconnaît la Résolution 1325 dans l’articulation d’un programme intitulé *Femmes, Paix et Sécurité* pour l’Afrique de l’Ouest. Le Plan d’action reconnaît également les efforts des Etats membres (Côte d’Ivoire, Gambie, Guinée, Liberia, Mali, Sénégal et Sierra Leone) qui ont élaboré des plans d’action et des stratégies pour coordonner la mise en œuvre de la Résolution 1325. Par ailleurs un Forum régional sur la mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies a été organisé à Dakar du 15 au 17 septembre 2010. Ce forum a été initié par le Bureau des Nations Unies en Afrique de l’Ouest (UNOWA) en étroite collaboration avec la CEDEAO et le système des Nations Unies. Les actions prioritaires identifiées dans les documents issus de ce forum ont été intégrés dans le présent Plan d’Action.
7. Jusqu’à une période récente, les analystes et les professionnels travaillant sur les questions liées au genre et à la consolidation de la paix portaient leur attention principalement sur la manière d’intégrer

¹Pour d’amples discussions sur ces questions fondamentales et en particulier dans quelle mesure la Résolution UNSCR 1325 aborde les fondements structurels de l’inégalité des genres voir, ’Funmi Olonisakin, Karen Barnes et Eka Ikpe (eds), *Femmes, Paix et Sécurité: Transformation de la politique en pratique*, Londres et Boston: Routledge, 2010.

une approche sur le genre ou sur les raisons opérationnelles et bureaucratiques qui entraînent l'écart apparemment inévitable entre la politique et la pratique. Alors que ces analyses ont apporté assez de lumière et ont été utilisées pour informer les efforts de la communauté internationale pour la mise en œuvre des programmes liés au genre dans leurs activités de consolidation de la paix, l'un des principaux problèmes que pose le travail existant dans ce domaine et, en particulier, par rapport à la Résolution 1325, est qu'en dépit d'un plaidoyer plus accru, les mandats n'ont pas été traduits en actions tangibles qui peuvent transformer et renforcer la participation des femmes. En effet, les études récentes ont commencé à mettre l'accent sur ce problème. En effet, les analystes s'interrogent désormais sur les hypothèses sur lesquelles se base la Résolution 1325 et se posent des questions sur la capacité et la légitimité des acteurs externes à apporter des changements structurels liés au genre dans les pays touchés par des conflits.² Etant donné que les relations entre les genres changent souvent pendant les conflits, il peut y avoir, à chaque fois, une possibilité de réformer ces relations selon des lignes d'action plus équitables pendant la phase de consolidation de la paix. Ces facteurs soulignent le rôle important que les organisations régionales telles que la CEDEAO peuvent jouer en utilisant leurs connaissances de leur environnement pour trouver une solution aux lacunes structurelles qui demeurent les causes des agressions contre les femmes dans les situations de conflit armé et en dehors.

8. En tant qu'organisation régionale, la CEDEAO a été habile à saisir les problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les citoyens d'Afrique de l'Ouest, et pas des moindres en raison de la multitude de conflits violents qui sévissent dans la région. Dans ses interventions pour résoudre, gérer et prévenir de tels conflits, la dynamique des conflits internes et son incidence sur les différentes structures à la base, en particulier les femmes, est devenu d'autant plus manifeste. C'est dans sa tentative de juguler l'impact des conflits violents sur les femmes en tant que groupe (bien que différentié) que la CEDEAO a élaboré des instruments juridiques et normatifs qui se sont inspirés des dispositions continentales et internationales, notamment la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU 1325). A cet égard, la composante femmes, paix et sécurité du CPCC, qui constitue, à ce jour, le plus important effort de la CEDEAO, fait directement référence à la Résolution 1325, tout en adaptant les dispositions pertinente des instruments en vigueur de la CEDEAO, dont l'Article 63 du Traité révisé de la CEDEAO relatif aux femmes et au développement (1975), le Protocole sur la Libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (1979), le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de Maintien de la paix et de sécurité (1999) et le Protocole additionnel sur la Démocratie et la bonne gouvernance (2001). La Composante CPCC-FPS est un important pas en avant pour la CEDEAO, étant donné qu'il exprime non seulement les questions de prévention des violations des droits des femmes et la protection de leurs droits en période de conflit, ainsi que les questions liées à la sécurité, mais il met également en exergue la nécessité de la participation des femmes à la paix et à la sécurité à tous les niveaux, tout en abordant certaines questions de changement structurel.
9. La composante CPCC-FPS est un document de politique inclusif, et en tant que tel, il va au-delà de la Résolution 1325 de trois principales façons : Premièrement, il appelle à un changement structurel qui devrait transformer l'environnement des femmes en matière de paix et de sécurité dans le cadre d'un appel au changement des lois des politiques en matière de prévention des abus des droits des femmes ; à la protection des femmes ; et à leur participation à tous les niveaux de la sphère de paix et de sécurité. Deuxièmement, il énonce, de façon détaillée, les points de référence clairs pour le suivi des progrès, y compris la visibilité des femmes dans les hautes fonctions en matière de paix et de sécurité, l'adoption de politiques de discrimination positive en faveur des femmes, et l'étendue de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre les violences faites aux femmes dans les codes pénaux régionaux et nationaux. Troisièmement, il clarifie les conditions nécessaires à la réalisation de ces objectifs, par exemple l'identification des acteurs cruciaux et des partenaires potentiels, l'implication des principaux groupements de femmes, par exemple le Réseau sur la paix et la sécurité pour les femmes de l'espace CEDEAO (REPSFECO), l'Union du Fleuve Mano (UFM) et les représentants des

²Voir 'Funmi Olonisakin, Karen Barnes et Eka Ikpe (eds.), *Femmes, Paix et Sécurité : Traduction de la Politique en Pratique*, 2010.

États membres, de même que l'expertise et les ressources financières nécessaires et le Cadre de suivi et d'évaluation.

10. C'est dans le cadre de cette approche systématique que la composante CPCC- Femmes, Paix et Sécurité lance un appel à la mise en place d'un plan d'action visant à actualiser son but et ses objectifs, ainsi que la mise au point d'indicateurs bien conçus pour mesurer les résultats.

Les opportunités et difficultés présentées par le CPCC

11. Le CPCC véhicule plusieurs importants facteurs. Premièrement, il souligne l'importance du fait de placer les femmes à une position centrale dans les questions concernant la paix et la sécurité. Deuxièmement, il exprime la nécessité de trouver une solution aux facteurs structurels à la base de l'exclusion des femmes. Troisièmement, il affirme l'importance d'assurer l'engagement stratégique des femmes dans les questions de paix et de sécurité aux niveaux de la prise de décision.
12. Nonobstant ces messages visiblement progressifs, le langage de la composante FPS ne véhicule pas toujours un engagement stratégique. En dépit de l'importance de mettre l'accent sur l'impact à forte connotation de genre de la violence et sa forte incidence sur les femmes et les filles, il est également nécessaire de trouver le juste milieu entre cette réalité et la compréhension de la relation entre femmes, paix et sécurité qui va au-delà de la condition de victime.
13. Un autre facteur qui remet en question l'accent sur l'engagement stratégique des femmes est la composition de « fourre-tout » apparent de la composante. Il va au-delà du champ de la paix et de la sécurité et semble par moments apprêhender l'inégalité entre les genres de façon plus large, à travers par exemple, l'inclusion de l'éducation des filles. L'Education des filles est vitale pour assurer aux femmes la chance de s'engager de façon plus stratégique. Cependant, au lieu de refléter une énonciation large de l'éducation des filles, la composante pourrait chercher à faciliter l'élaboration de programmes d'enseignement qui mettent l'accent sur l'analyse genre dès les niveaux de l'enseignement de base dans la sous-région. Ce plan d'action vise à équilibrer cette situation.
14. Malgré le fait que les questions stratégiques que le CPCC pose soient apparentes dans le document, et reflètent ce qui suit : l'état des connaissances ; la visibilité ; le renforcement des normes et politiques ; renforcement des programmes ; et mobilisation de ressources. C'est dans ces domaines que ce plan de travail cherche à apporter plus d'éclaircissement.

A propos de ce Plan d'action

Ce plan d'action essaie de faire deux choses principales :

- Apporter davantage d'éclaircissements sur les buts et objectifs et les facteurs favorables à la composante Femmes, paix et sécurité du CPCC
 - Cerner et nuancer l'objectif global avec un langage beaucoup plus stratégique
15. Huit principaux résultats ont été identifiés pour refléter les principaux objectifs stratégiques mis en évidence par la composante FPS du CPCC. Les facteurs qui produiront ces résultats sont décrits brièvement dans chaque résultat, avec les activités prioritaires qui produiront ces résultats. Les principales activités et indicateurs ainsi que les principaux acteurs, le budget et les délais sont définis

dans les grandes lignes du plan de travail, sur la base de chaque question thématique présentée dans les cinq principales conclusions.

16. Ce plan d'action dont les grandes lignes ont été présentées dans ce document met l'accent sur plusieurs points :

- Alors qu'il y a une gamme d'activités à entreprendre, celles-ci doivent être soutenues par une importante activité politique à tous les niveaux
- Les activités supposent un enrichissement mutuel qui s'impose et une coopération entre les départements
- Un facteur également fondamental aux activités liées aux différents résultats est que cette composante du CPCC va très loin au-delà du point central de la paix et de la sécurité et suggère un centre d'intérêt plus élargi, au moins en termes de focalisation sur la politique, sur les questions de discrimination liée au genre et à la violence basée sur le genre en général. La concrétisation de l'égalité du genre en général, devra sans doute renforcer le travail et les aspirations des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité.
- Ce plan d'action envisage également un partenariat et une collaboration avec les institutions d'experts existantes et la société civile en Afrique de l'Ouest et dans le monde entier.

PLAN D'ACTION DE LA CEDEAO SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE 2017-2020

**OBJECTIF GLOBAL : AMELIORER L'IMPLICATION DES FEMMES DANS
L'ARCHITECTURE DE PAIX ET DE SECURITE DANS L'ESPACE CEDEAO**

Objectif Global : Accroître l'implication des femmes dans l'architecture de Paix et de Sécurité dans l'espace de la CEDEAO						
Réalisation	Activités	Indicateurs	Acteurs/ responsable	Budget	Période	Partenaires potentiels
<u>RESULTAT 1 : LES CONNAISSANCES SUR LE RÔLE ET LA CONTRIBUTION DES FEMMES DANS LA PRÉVENTION, LA RESOLUTION DES CONFLITS, LA CONSOLIDATION DELA PAIX ET DANS LES INITIATIVES HUMANITAIRESEN AFRIQUE DE L'OUEST SONT CONSOLIDEES.</u>						
Réalisation 1 : Les résultats de recherche et d'étude sur l'impact sexospécifique des conflits violents sur les femmes et le rôle des femmes dans l'architecture de sécurité émergente de la CEDEAO sont documentés, rendus publics et utilisés dans les institutions de la CEDEAO, les gouvernements nationaux et la Société civile en Afrique de l'Ouest	<p>1. Réaliser une étude détaillée sur les femmes et la sécurité et leur rôle dans l'architecture de paix et de sécurité de la CEDEAO</p> <p>2. Faire la cartographie de la contribution des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité dans le passé et dans le présent en Afrique de l'Ouest</p> <p>3. Elaborer l'avant-projet du rapport de la CEDEAO sur la base de références et des études schématiques</p> <p>4. Tenir une réunion d'examen des références et des études schématiques.</p> <p>5. Publier le rapport de la CEDEAO sur la situation des femmes en matière de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest</p> <p>6. Publier le rapport à travers un Forum sur la politique et dans les principaux évènements de la CEDEAO et de la société civile</p>	<p>Nombre d'enquêtes de base et cartographies réalisées</p> <p>Nombre de rapports publiés et distribués largement en Afrique de l'Ouest</p> <p>Nombre et statut des personnes utilisant le Centre de documentation</p>	<p>Département du développement humain et du genre</p> <p>Département des Affaires politiques, Paix et Sécurité</p> <p>Etats membres de la CEDEAO</p> <p>ONG, REPSFECO</p>	<p>Dépense de personnel @ 75.000 \$US x 3 ans = 225.000 \$US</p> <p>190.000 \$US</p> <p>190.000 \$US</p> <p>150.000 \$US</p> <p>20.000 \$US</p> <p>100.000 \$US</p>	<p>Avril 2017</p> <p>Juin 2017</p> <p>Sept. 2017</p> <p>Oct. 2017</p> <p>Déc.2017</p>	<p>UA</p> <p>Organisations régionales</p> <p>Entités de l'ONU</p> <p>Partenaires bilatéraux</p> <p>Partenaires au développement</p>
Réalisation 2 : Unebase de données sur la participation des femmes à	1. Mettre en place un Centre de documentation pour la recherche sur les questions liées aux femmes, à la paix et à	Base de données sur la participation des femmes à l'architecture de paix et de sécurité dans tous les Etats	Direction de la Communication& Unité de bibliothèque	20.000 \$US	A partir de Nov. 2017	

l'architecture de paix et de sécurité dans tous les États membres de la CEDEAO existe.	la sécurité	membres de la CEDEAO				
Résultat	Activités	Indicateurs	Acteurs/ responsable	Budget	Période	Partenaires potentiels
RESULTAT 2 : LE ROLE, LA VISIBILITE ET L' IMPACT DES FEMMES DANS LES QUESTIONS DE PAIX ET DE SECURITE SONT RENFORCES EN AFRIQUE DE L'OUEST						
Réalisation 1 : Avant 2015, les Etats membres de la CEDEAO disposent des Plans d'action Femmes, Paix et Sécurité (FPS) pour promouvoir la mise en œuvre des Résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité de l'ONU Etudes de base-Pays disposant des Plans d'action nationaux pour la Résolution 1325	<p>1. Recruter un consultant pour conduire l'atelier de renforcement des capacités en collaboration avec les experts, les acteurs, y compris la société civile, sur la politique et la planification de la Résolution sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (RCSNU 1325, 1820, 1888, 1889)</p> <p>2. Le jumelage être facilité dans le cadre du partage d'expériences et des leçons tirées entre les États membres disposant de Plans d'action et ceux qui envisagent d'en élaborer (Stratégie de pression par les pairs)</p> <p>3. Organiser des campagnes de plaidoyer ciblées et de mobilisation de ressources pour encourager les pays à prendre des mesures pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur Plan d'action</p>	<p>Nombre de femmes formées sur l'élaboration de Plans d'action</p> <p><u>Nombre de plans de travail réalistes pour l'élaboration de plan d'actions sur Femmes, Paix et Sécurité (FPS)</u></p> <p>Pourcentage des États membres <u>disposant de</u> Plans d'action qui sont en train d'être mis en œuvre</p>	<p>Département du développement humain et du genre</p> <p>Département des affaires politiques, Paix et sécurité</p> <p>Etats membres de la CEDEAO</p> <p>REPSFECO</p>	<p>80.000 \$US</p> <p>190.000 \$US</p> <p>20.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p> <p>60.000 \$US</p>	Janvier 2018 à Juin 2018	<p>UA</p> <p>Entités de l'ONU</p> <p>Partenaires bilatéraux (Norvège, RU, Suède, Danemark, Espagne et Finlande – tous les pays ayant des plans d'action Femmes, paix et Sécurité)</p> <p>Partenaires au développement</p>
Réalisation 2 : Les Résolutions 1325, 1820 <u>1888, 1889</u> sont vulgarisées et largement connues à tous les niveaux	<p>1. Informer et sensibiliser les femmes sur les Résolutions 1325, 1820, <u>1888 et 1889</u></p> <p>2. Traduire les Résolutions 1325, 1820, <u>1888, 1889</u> dans les langues nationales</p> <p>3. Vulgariser les Résolutions 1325, 1820, <u>1888 et 1889</u> dans les États membres de</p>	<p>Nombre de femmes informées et sensibilisées sur les Résolutions 1325, 1820, <u>1888, 1889</u></p> <p>Nombre de langues dans lesquelles les résolutions ont été traduites</p>	<p>Départements du Développement humain et du genre & des Affaires politiques, Paix et Sécurité</p> <p>REPSFECO</p>	<p>150.000 \$US</p> <p>150.000 \$US</p> <p>100.000 \$US</p>	Janvier 2018 à Décembre 2018	<p>UA</p> <p>Entités de l'ONU</p> <p>Partenaires bilatéraux (Norvège, RU, Suède, Danemark,</p>

	la CEDEAO (départements ministériels, OSC, etc.)	<u>Nombre d'acteurs ayant bénéficiés de cette activité</u>	CEDEAO Ministères chargés des questions du genre/de la famille/des affaires féminines			Espagne et Finlande – tous les pays ayant des plans d'action Femmes, paix et Sécurité)
Réalisation 3 : Le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité au sein de la Commission de la CEDEAO et des Institutions de la CEDEAO a augmenté conformément à la décision sur la parité entre les genres de l'Assemblée des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UA tenue en juillet 2002 à Durban, en Afrique du Sud.	<p>1. Prendre des mesures politiques rendant obligatoire la parité dans les postes de haut niveau en matière de paix et de sécurité au sein de la Commission et des institutions de la CEDEAO</p> <p>2. Mettre en place un cadre de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès en faveur du recrutement de femmes compétentes aux postes clés par la Commission et toutes les institutions de la CEDEAO et engager les commissions permanentes pour superviser le processus</p> <p>3. Collaborer avec la Société civile pour établir et tenir un registre des femmes ayant l'expertise requise (au sein de la CEDEAO et dans les États membres) qui peuvent être nommées aux postes de responsabilité au sein de la CEDEAO</p> <p>4. Plaider en faveur de la désignation des femmes dans les États membres de la CEDEAO pour participer à la formation, etc.</p> <p>5. Soutenir les programmes de formation et de recyclage à travers des stages et des bourses d'études pour renforcer la compétence dans les questions de paix et de sécurité.</p>	Principe de parité entre les genres adopté et mis en œuvre au sein des Institutions et de la Commission de la CEDEAO Nombre de femmes aux postes décisionnels de haut niveau au sein de la Commission de la CEDEAO Données désagrégées par genres sur le recrutement au sein de la Commission et des Institutions de la CEDEAO Nombre et expertise de femmes sur la liste Nombre de femmes formées/et ou recyclées Nombre de stages et de bourses d'études accordés Adoption et mise en œuvre du plan d'action stratégique sur l'intégration du genre	Départements du développement humain et du genre, des affaires politiques, de la paix et de la sécurité et administration et finances Parlement de la CEDEAO Etats membres de la CEDEAO Partenariat avec les organisations d'experts, exemple. WIPSEN, WACSI-AFRICA, WACSOF, ALC, REPSFECO Collaborer avec les programmes de mentorat et de leadership ; par exemple, African Leadership Centre (ALC) ; Institut de Kofi Annan pour les Femmes, la Paix et la Sécurité, Institut pour la prévention des conflits, ALMD, Group de	200.000 \$US 50.000 \$US 190.000 \$US 20.000 \$US 190.000 \$US 20.000 \$US	Vulgarisation de l'Acte additionnel Janvier 2018 Consultations de la CEDEAO de Février. 2018 à janvier .2019 Surveillance pour juillet 2018 et par la suite Travail de la Commission pour l'établissement du répertoire – Mai 2017 Évaluation des besoins en formation, schématisation de l'institut de formation et des progrès réalisés, à partir de Novembre 2017 Démarrage de la formation à partir de mars 2018	UA Organisations régionales Entités de l'ONU Partenaires bilatéraux Partenaires au développement

	6. Intégrer les éléments de paix et de sécurité dans certains des secteurs prioritaires de la CEDEAO tels que la sécurité alimentaire, l'agriculture, le commerce, les ressources minérales, la santé et l'éducation		Réflexion des Femmes Leaders Africaines, Université de Dakar, Bourse d'études CEDEAO-King's College de Londres			
Réalisation 4 : Le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans les questions de paix et de sécurité au sein des institutions à tous les niveaux dans la région a augmenté, conformément à la décision sur la parité des genres de l'Assemblée des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UA tenue en juillet 2002 à Durban, en Afrique du Sud	<p>1. Adopter les politiques élaborées par la Commission de la CEDEAO rendant obligatoire la réalisation de la parité des genres dans les postes de responsabilité en matière de paix et de sécurité à tous les niveaux dans les États membres.</p> <p>2. Mettre en place un mécanisme de surveillance et d'élaboration de rapports sur le recrutement des femmes aux postes décisionnels clés,</p> <p>3. Engager les commissions permanentes du Parlement national et les groupes de la société civile pour surveiller le processus.</p> <p>4. Mettre à la disposition des Etats membres la liste des femmes expertes sur le terrain afin d'assurer leur recrutement régulier dans leurs pays et la mise à jour de cette liste.</p> <p>5. Fournir un appui aux Etats membres à travers des programmes de bourse, de stage, de formation et de recyclage pour fournir un pool plus large pour le recrutement des femmes compétentes dans le domaine de la paix et de la sécurité.</p> <p>6. Etablir des directives pour mettre en place de meilleures structures (selon l'Organisation internationale du travail) pour les mères travailleuses et des conditions de travail souples au niveau supérieur pour l'application en Afrique de</p>	<p>Les États membres ont des politiques sur la parité du genre qui sont en train d'être mises en œuvre</p> <p>Nombre de femmes aux postes décisionnels supérieurs</p> <p>Données du genre non regroupées sur le recrutement des femmes dans le nombre convenu de postes décisionnels clé</p> <p>Nombre de femmes sur la liste Nombre de femmes recrutées</p> <p>Nombre de femmes formées/et ou recyclées</p> <p>Nombre de stages et de bourses d'études accordées</p>	<p>Département du développement humain et du genre et Affaires politiques, paix et sécurité</p> <p>Ministères de la CEDEAO en charge des questions de genre/ de la famille/des affaires féminines, le Parlement national</p> <p>NOPSWECO Union du Mano River</p> <p>Travailler avec les institutions partenaires</p> <p>Collaborer avec les institutions partenaires</p> <p>Le Département des RH de la CEDEAO doit prendre l'initiative de la formulation des directives</p>	190.000 \$US 190.000 \$US 30.000 \$US 250.000 \$US 150.000 \$US	Nov 2018	UA Organisations régionales Entités de l'ONU Partenaires bilatéraux Partenaires au développement

	l'Ouest.					
Réalisation 5 : Des Programmes de bourses d'études pour les jeunes femmes de la CEDEAO en collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur et le secteur privé sont mis en place et fonctionnels	<p>1. Repertorier les programmes existants et établir des partenariats viables avec les programmes d'études de qualité pour les jeunes femmes de la CEDEAO</p> <p>2. Etablir le niveau de formation à mener et financer les programmes de bourses d'études (avec diplôme ou sans diplôme ou les deux).</p> <p>3. Etablir les liens entre les programmes d'études et les opportunités de recrutement dans les institutions travaillant sur la paix et la sécurité dans toutes les institutions de la CEDEAO et en Afrique de l'Ouest</p>	<p>Nombre de programmes d'études pour les femmes fonctionnels en collaboration avec la CEDEAO</p> <p>Nombre de diplômés des programmes d'études pour les femmes sur une période de cinq ans</p> <p>Nombre de collaborations entre les programmes d'études pour les femmes et les opportunités dans les institutions intervenant dans le domaine de la paix et de la sécurité</p>	<p>Département du développement humain et du genre de la Commission de la CEDEAO/ APPS/Affaires politiques</p> <p>ROAJELF</p> <p>Ministères des pays membres de la CEDEAO Chargés des questions de genre/de la famille/des Affaires féminines</p> <p>Utiliser les accords existants entre la CEDEAO et les institutions de formation partenaires, dont CEDEAO – KCL et ALC ; et établir de nouveaux pour combler les lacunes identifiées dans la schématisation</p>	<p>150.000 \$US</p> <p>20.000 \$US</p> <p>1.800.000 \$US</p>	<p>Achever la schématisation d'ici avril 2017, convoquer une réunion sur la schématisation qui existe et la schématisation potentielle avant mai 2017</p> <p>Convenir d'un plan d'action avec celui identifié d'ici juin 2017</p> <p>Convenir des objectifs à atteindre d'ici juillet 2017</p> <p>Démarrer la formation avant octobre 2017</p>	<p>UA</p> <p>Organisations régionales</p> <p>Entités de l'ONU</p> <p>Partenaires bilatéraux</p> <p>Partenaires au développement</p>
Réalisation 6 : Recrutement des femmes dans l'armée et autres agences de sécurité et forces armées et leur participation active à la composante civilo-militaire de la force en attente de la CEDEAO (FAC) renforcé par des réformes et mesures pratiques	<p>1. Regrouper les documents au sein de la Commission de la CEDEAO et des États membres sur le recrutement, le maintien et la promotion des femmes dans le service et le leadership en matière de capacité civile et militaire dans le cadre des composantes militaires et de sécurité du CPCC</p> <p>2. Initier un projet de loi pour l'augmentation de la participation des</p>	<p>Documents disponibles et régulièrement mis à jour sur la situation des femmes dans les agences militaires et de sécurité</p> <p>Nombre de femmes recrutées au sein de la FAC et dans les institutions de maintien de la paix et sécurité dans les États membres, aussi bien dans les composantes militaires que civiles</p>	<p>PAPS/ Département des affaires politiques ; Parlement de la CEDEAO ; Cour de Justice</p> <p>FAC, en partenariat avec les groupes ayant l'expertise et un passé</p>	<p>USD 30.000</p> <p>190.000 \$US</p>	<p>Lancer le regroupement des documents en juin 2017</p> <p>Consultations à partir de Mars 2017</p>	<p>U A/ACHPR</p> <p>Organisations régionales</p> <p>Organismes des Nations unies</p> <p>Partenaires bilatéraux</p>

	<p>femmes aux structures de maintien de la paix et aux institutions de sécurité</p> <p>3. Faire du lobbying et plaider pour l'augmentation de la participation des femmes aux structures de maintien de la paix et aux institutions de sécurité</p> <p>4. Réviser les lois discriminatoires concernant les académies militaires/de police/et de marine, qui ciblent les femmes, dans le cadre de la Réforme du secteur de la sécurité</p> <p>5. Sensibiliser et former le personnel militaire, civile, policier et humanitaire et de l'intervention, à la manière d'intégrer les perspectives du genre dans les processus de réalisation et de consolidation de la paix</p> <p>6. Mettre en place un comité dirigé par la Commission parlementaire permanente appropriée de la CEDEAO pour l'élaboration d'un mécanisme d'examen et de surveillance de la situation des femmes dans les composantes militaires et de sécurité du CPCC</p>	<p>Nombre et niveau d'ancienneté des femmes recrutées au sein de la FAC et dans les agences de sécurité des États membres</p> <p>Ratio civil/militaire des femmes recrutées au sein de la FAC</p> <p>Existence de lois et d'une législation</p> <p>Nombre de documents SSR intégrant la dimension</p> <p>Nombre de personnes formées dans la région</p>	<p>d'engagement vis-à-vis des institutions militaires d'Afrique de l'Ouest et dans le rôle des femmes, Exemple. FIDA, WILDAF</p> <p>Ministères de la CEDEAO chargés des questions de genre, de famille et des affaires féminines</p>	<p>30.000 \$US</p> <p>190.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p>	<p>A partir de mars 2017</p>	<p>Partenaires au développement</p>
Réalisation	Activités	Indicateurs	Acteurs/ responsable	Budget	Période	Partenaires potentiels

**RESULTAT 3 :
LES MECANISMES REGIONAUX ET NATIONAUX DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES FEMMES SONT RENFORCES**

<p>Réalisation 1 :</p> <p>Le projet de cadre juridique qui comble les lacunes liées à la discrimination contre les femmes sous toutes ses formes (notamment les droits à l'héritage et aux biens, la deshumanisation des pratiques culturelles, les différences en matière de rémunération, les mariages forcés, le travail des enfants, l'éducation des</p>	<p>1. Examiner les instruments de politiques utilisés par les États membres et explorer de façon systématique les fondements socioculturels de la discrimination à l'égard des femmes et proposer une stratégie d'amélioration.</p> <p>2. Tenir des réunions d'évaluation entre la Commission de la CEDEAO, les Etats membres et la Société civile pour examiner les insuffisances dans les approches et recommander des cadres de</p>	<p>Le cadre juridique visant à combattre la discrimination à l'égard des femmes est adopté en train d'être mis en œuvre par les États membres</p> <p>Nombre de législations révisées</p>	<p>Département du développement humain et du genre de la Commission de la CEDEAO/ PAPS/ Affaires politiques, Direction des affaires juridiques</p> <p>Parlement de la CEDEAO ; Cour de</p>	<p>200.000 \$US</p> <p>150.000 \$US</p>	<p>Lancement du document d'information générale en jan. 2018</p> <p>Juin à Oct. 2018</p>	<p>UA /CADHP</p> <p>Organisations régionales</p> <p>Organismes des Nations unies</p> <p>Partenaires bilatéraux</p>
---	--	--	--	---	--	--

filles et l'alphabétisation des femmes) est rédigé et adopté.	<p>politique efficaces.</p> <p>3. Elaborer le document du cadre juridique régional avec un chronogramme</p> <p>4. Organiser une séance de briefing à l'intention des responsables de la Commission de la CEDEAO</p> <p>5. Organiser un plaidoyer dans les États membres pour réviser la législation qui établit une discrimination à l'égard des femmes sur les questions évoquées</p> <p>6. Proposer un plan de mise en œuvre et un mécanisme de suivi à l'intention des États membres et de la société civile.</p>	Nombre de séances d'information et de réunions de sensibilisation organisées	<p>Justice</p> <p>États membres de la CEDEAO</p> <p>En collaboration avec les partenaires de la société civile</p>	<p>20.000 \$US</p> <p>150.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p> <p>20.000 \$US</p>	<p>Mars. 2018</p> <p>Mars 2018</p> <p>Continu, à partir de jan.2018</p> <p>Mars 2018</p>	
Réalisation 2 : La stratégie régionale visant à combattre la violence basée sur le genre (VBG) est élaborée et adoptée.	<p>1. Mener une analyse des stratégies nationales et internationales existantes visant à combattre la VBG telle qu'elles sont appliquées par les États membres de la CEDEAO et la Société civile, afin d'en déceler les principales insuffisances et formuler des recommandations pour des approches de politiques efficaces face à la VBG.</p> <p>2. Tenir des réunions (CEDEAO) avec les Etats membres et les principaux acteurs de la société civile pour discuter de la stratégie et des options proposées pour combattre efficacement la VBG en Afrique de l'Ouest.</p> <p>3. Elaborer un Plan d'action pour mettre en œuvre des approches plus efficaces contre la VBG dans la région.</p>	<p>Adoption et mise en œuvre pratique de mesures pour poursuivre en justice les auteurs de violences faites aux femmes en vertu des codes pénaux nationaux et régionaux.</p> <p>Nombre de pratiques discriminatoires liées au genre à travers la région, qui ont été rapportées et sanctionnées.</p>	<p>Département du développement humain et du genre de la Commission de la CEDEAO/ PAPS/ Affaires politiques</p> <p>Parlement de la CEDEAO ; Cour de justice</p> <p>États membres de la CEDEAO</p> <p>En collaboration avec les partenaires de la société civile</p>	<p>20.000 \$US</p> <p>190.000 \$US</p> <p>20.000 \$US</p>	<p>Avril 2018</p> <p>Janv. 2018</p> <p>Lancement de l'élaboration du Plan d'action cte additionnel au plus tard en mars 2018</p>	<p>UA /Campagne UNITE Africaine de l'ONU</p> <p>Organisations régionales</p> <p>Organismes des Nations unies</p> <p>Partenaires bilatéraux</p> <p>Partenaires au développement</p>
Réalisation 3 : Les mesures législatives et judiciaires, ainsi que la sensibilisation et la formation à la VBG dans les États membres sont renforcées.	<p>1. Examiner l'impact des normes et des pratiques socioculturelles dans les États membres sur la VBG afin de disposer d'une base rationnelle pour l'engagement en faveur de la sensibilisation aux réformes législatives et judiciaires visant</p>	Les cadres juridiques visant à trouver une solution aux lois et pratiques discriminatoires sont adoptés et mis en œuvre.	Département du développement humain et du genre/Affaires politiques, paix et	30.000 US	Juin 2017	<p>Commission africaine des droits de l'homme et des peuples</p> <p>Femmes des États</p>

	<p>à combattre la VBG</p> <p>2. Faciliter les réformes législatives et l'accès effectif des femmes aux services judiciaires et juridiques, y compris l'assistance juridique</p> <p>3. Mener des campagnes de sensibilisation à grande échelle sur les dispositions législatives relatives à la VBG aussi bien au sein des États membres que dans l'espace CEDEAO, avec un accent sur les niveaux communautaire et des collectivités locales</p> <p>4. Intégrer l'information sur la législation en matière de VBG dans les systèmes éducatifs des États membres à tous les niveaux</p>	<p>Nombre de personnes (hommes/femmes), d'acteurs étatiques et non étatiques touchés par les activités de sensibilisation</p> <p>Nombre de pays ayant intégré la VBG dans leurs programmes éducatifs</p>	<p>sécurité de la Commission de la CEDEAO, Parlement de la CEDEAO, Cours de justice de la CEDEAO, Direction des affaires juridiques</p> <p>États membres de la CEDEAO</p> <p>Parlementaires des États membres de la CEDEAO</p> <p>Juges et parajuristes (avocats, officiers de police judiciaire)</p> <p>Travail avec les groupes régionaux et nationaux de la société civile</p> <p>États membres de la CEDEAO</p> <p>REPSFECO, FIDA, MARWOPNET WILDAF</p>	<p>30.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p> <p>20.000 \$US</p> <p>150.000 \$US</p> <p>20.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p> <p>100.000 \$US</p>	<p>A partir de mars 2017</p> <p>De mars 2017 à décembre 2018</p> <p>A partir de jan. 2017</p>	<p>membres de la CEDEAO (ONG, partis politiques)</p> <p>Organisations régionales</p> <p>Organismes des Nations unies</p> <p>Partenaires bilatéraux</p> <p>Partenaires au développement</p>
<p>Réalisation 4 :</p> <p>Les structures visant à combattre la VBG, y compris la protection et l'appui aux victimes dans les secteurs de la Justice, de la santé et de l'éducation, sont en place.</p>	<p>1. Plaider pour la mise en place de cliniques d'aide juridique</p> <p>2. Assurer les poursuites à l'aide des mécanismes de protection existants (Cour de justice de la CEDEAO, Cour africaine de justice, Parlement de la CEDEAO, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples)</p> <p>3. Soutenir les victimes à travers l'appui psychologique et la fourniture de services médicaux et juridiques, ainsi que l'appui financier</p>	<p>Nombre de femmes qui ont bénéficié des structures créées pour combattre la VBG, par exemple, les cliniques d'aide juridique, l'assistance médicale, etc.</p> <p>Nombre de cas de violences faites aux femmes/filles rapportés et portés devant la justice</p> <p>Nombre de juges et de parajuristes (avocats, officiers de police judiciaire) et autres acteurs étatiques et non étatiques dont la capacité a été renforcée pour mettre en œuvre les mesures visant à prévenir et à porter devant les cas de violence faite aux femmes</p>				
<p>Réalisation 5:</p> <p>Les capacités de mise en œuvre pratique de mesures pour prévenir et porter devant la justice les cas de violence faite aux femmes dans les codes pénaux nationaux et régionaux sont renforcées</p>	<p>1. Former les juges et les parajuristes (avocats, officiers de la police judiciaires) et autres acteurs étatiques et non étatiques à la prévention, à la protection, à la poursuite et à la répression des actes de violence sexuelle</p>					

		Nombre d'Etats membres de la CEDEAO disposant de programmes de formation et de sensibilisation à l'intention des femmes et des filles				
Réalisation 6 : Des politiques de discrimination positive visant à renforcer l'éducation des filles et l'alphabétisation et l'initiation aux mathématiques pour les femmes dans les États membres sont en place	<p>1. Passer en revue, collecter et actualiser les banques de données, en y intégrant des informations sur l'alphabétisation et l'initiation aux mathématiques, de même que les taux de scolarisation et d'achèvement des garçons et des filles</p> <p>2. Schématiser les problèmes liés au genre auxquels les filles sont confrontées en particulier et mettre au point des politiques et programmes de réponse, par exemple sur le sort réservé à l'éducation des filles en cas de grossesse, de mariage précoce, de travail des enfants, d'abus et de harcèlement sexuel</p>	Taux d'alphabétisation et d'initiation au calcul des femmes et des hommes en Afrique de l'Ouest Taux de scolarisation et d'achèvement des filles et des garçons dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire Nombre de filles et de garçons ne fréquentant pas l'école Nombre de filles ayant accès aux services de conseil et de réhabilitation pour cause d'abus et de harcèlement sexuel Nombre de sanctions contre les auteurs de discrimination, y compris de harcèlement sexuel	Département du développement humain et du genre, Affaires politiques, paix et sécurité, Parlement de la CEDEAO, Cour de justice FAWE UNGEI Travail avec les groupements régionaux et nationaux de la société civile REPSFECO, FIDA, MARWOPNET WILDAF	30.000 \$US 30.000 \$US 190.000 \$US	Réceptionner tout le travail y afférent à partir de Mars. 2017 Consultation avec les principaux acteurs à partir de Avril 2017	UA Organisations régionales Organismes des Nations unies Partenaires bilatéraux Partenaires au développement

Réalisation	Activités	Indicateurs	Acteurs/ responsable	Budget	Période	Partenaires potentiels
<u>RESULTAT 4 :</u> LE LEADERSHIP ET L'ENGAGEMENT STRATEGIQUE VIS-A-VIS DES QUESTIONS DE PAIX ET DE SECURITE, AINSI QUE LES COMPETENCE EN MATIERE DE NEGOCIATION, DE MEDIATION ET DE REGLEMENT DES LITIGES AU SEIN DES ORGANISATIONS FEMININES EN AFRIQUE DE L'OUEST, SONT RENFORCES.						
Réalisation 1 : Les programmes de renforcement des capacités des organisations féminines en matière de leadership et d'engagement stratégiques, y compris la gestion institutionnelle, sont renforcés.	<p>1. Passer en revue la nature et la portée des programmes existants dans le domaine de la paix et de la sécurité et identifier les principales insuffisances par rapport aux objectifs de la composante FPS du CPCC.</p> <p>2. Cartographier les organisations féminines œuvrant dans les questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest, en mettant l'accent sur les initiatives communautaires et transfrontalières.</p> <p>3. Identifier les organisations féminines sur la base des critères établis et des processus à initier avec ces programmes</p> <p>4. Renforcer et soutenir les réseaux existants pour créer un lien entre les organisations féminines et les institutions gouvernementales et non-gouvernementales de la CEDEAO, y compris avec les média œuvrant pour le maintien de la paix et de la sécurité</p> <p>5. Organiser des ateliers interactifs sur l'évaluation des besoins avec les organisations et les domaines de programmes appropriés identifiés</p> <p>6. Elaborer un plan de travail pour la mise en œuvre des activités prioritaires et identifier les organisations devant diriger la mise en œuvre de ces programmes, dans le cadre des programmes existants, par exemple le mécanisme d'alerte précoce, ou créer de nouveaux programmes.</p>	<p>Nombre d'organisations de femmes aux questions de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Nombre d'organisations féminines dont les capacités institutionnelles ont été renforcées dans les États membres de la CEDEAO</p> <p>Nombre et nature des actions mises en œuvre par les organisations féminines engagées dans l'intégration de la dimension genre dans les processus de paix et de sécurité aux niveaux local, national et régional en Afrique de l'Ouest</p>	30.000 \$US 30.000 \$US 30.000 \$US 30.000 \$US 2 x 190.000 \$US 20.000 \$US	Département du développement humain et du genre, des Affaires politiques, Paix et Sécurité Travail avec les groupes d'experts de femmes connus en Afrique de l'Ouest : WIPSEN Africa, organisations au sein du WACSOF, REPSFECO, NAWOJ Travail avec les partenaires de la société civile En collaboration avec les partenaires de la société civile	Avril à juin 2017 Juillet à Septembre 2017 Au plus tard en octobre 2017 A partir de janvier 2017 et engagement continu A partir de Mars 2017	UA Organisations régionales Organismes des Nations unies Partenaires bilatéraux Partenaires au développement

Résultat 2: Les programmes pour la promotion des femmes dans les Etats membres élaborés et mis en œuvre par la société civile pour renforcer les capacités organisationnelles des femmes en matière de négociation, de médiation, et de règlement de litiges, y compris l'appui au processus endogène de résolution des conflits	<p>1. Identifier les groupes de la société civile et de medias efficaces intervenant sur les programmes de négociation et de règlement des litiges qui facilitent particulièrement l'engagement des femmes dans ces processus dans les États membres</p> <p>2. Faciliter les forums pour l'engagement entre ces groupes et les Ministères de la Femme/du Genre/de la Famille, les organismes gouvernementaux s'occupant de la négociation, de la médiation et de la résolution des litiges dans les États membres</p> <p>3. Faciliter les programmes d'échange entre les groupes de la société civile et les media travaillant sur la résolution des conflits, la négociation et la médiation, en mettant l'accent sur le rôle des femmes dans les États membres</p> <p>4. Elaborer un programme pour engager les femmes dans la négociation, la médiation et la résolution des conflits, y compris les initiatives communautaires de base en Afrique de l'Ouest</p> <p>5. Documenter les expériences et les meilleures pratiques et établir un lien entre elles et possibles sources de développement organisationnel et d'appui financier</p> <p>6. Organiser un atelier de formation à</p>	<p>Nombre de programmes de promotion de la femme effectifs et efficaces, portant sur la négociation, la médiation et la résolution des conflits dans les États membres</p> <p>Nombre de forums consultatifs organisés</p> <p>Nombre de programmes d'échange mis en œuvre</p> <p>Nombre de femmes dans la délégation qui a été constituée pour négocier, assurer la médiation et résoudre les litiges aux niveaux communautaire, local, national, régional et international</p> <p>Nombre de femmes de haut niveau comme à la base dans chaque État membre dont les capacités ont été renforcées en termes de médiation, de technique de négociation, de plaidoyer, de lobbying, de communication et de résolution des conflits</p>	<p>Département du développement humain et du genre, des Affaires politiques, de la Paix et de la sécurité</p> <p>Femmes des Etats membres de la CEDEAO (ONG, partis politiques, etc.)</p> <p>REPSFECO, WIPSEN –Africa, WACSOF</p> <p>Etats membres de la CEDEAO</p> <p>Centre pour la paix et la sécurité, Mali, Centre Kofi Annan, ACCORD, Yakubu Gowon Centre, Résolution extrajudiciaire des conflits, Abuja, Institut des droits de l'homme de Dakar</p>	<p>USD 30,000</p> <p>2 x 190.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p> <p>20.000 \$US</p> <p>20.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p>	<p>Juillet-Sept. 2017 pour coïncider avec la schématisation des organisations</p> <p>Forums interactifs Février. 2017 & Mars 2017</p> <p>A partir de juillet 2017 et progressivement</p> <p>A partir d'avril 2017</p> <p>De juillet 2017 et progressivement</p>	<p>UA Organisations régionales Entités de l'ONU</p> <p>Partenaires bilatéraux</p> <p>Partenaires au développement</p>

	<p>l'intention des femmes médiatrices de haut niveau et à la base dans la médiation, les techniques de négociation, le lobbying, le plaidoyer et la résolution des conflits</p> <p>7. Impliquer les autorités traditionnelles dans la résolution des conflits et éduquer les médiateurs traditionnels (hommes et femmes sur la résolution 1325 et 1820)</p>	<p>Nombre de conflits réglés à l'amiable en utilisant des procédures locales de résolution de conflits</p> <p>Nombre de médiateurs traditionnels qui ont été formés et qui ont une bonne connaissance des Résolutions 1325 et 1820</p>	Chefs traditionnels	20.000 \$US		
Réalisation 3: Mise en place de mesures pratiques pour mettre au devant des initiatives communautaires et transfrontalières, les organisations féminines, y compris les programmes pour combattre la traite des êtres humains, le VIH/SIDA et les IST dans les États membres	<p>1. Faciliter la création de groupes de travail conjoints entre les gouvernements des États membres et les organisations féminines travaillant sur des initiatives transfrontalières et communautaires</p> <p>2. Faciliter la collecte de données par les organisations féminines sur ces questions, en plus des informations en provenance des sources de l'État</p> <p>3. Renforcer les liens, la formation et le plaidoyer entre les organisations féminines travaillant sur des initiatives communautaires et transfrontalières aux différents niveaux de l'administration selon la portée de leur travail</p>	<p>Nombre de groupes de travail et d'initiatives créées entre les Etats membres, les organisations de la société civile</p> <p>Création de données de base</p> <p>Nombre de femmes formées</p>	<p>Point focal, chacun du Département du développement humain et du genre, de la Libre circulation et de la Société civile</p> <p>Création de données de base</p> <p>Travail avec les groupes d'experts et réseaux qui peuvent proposer des cadres et des modèles appropriés.</p>	<p>30.000 \$US</p> <p>190.000 \$US</p> <p>2 x 190.000 \$US</p>	<p>Création des groupes de travail d'ici juin 2017</p> <p>Séminaire de formation sur la collecte des données appropriées et les approches de documentation – Mars. 2017</p> <p>Ateliers interactifs - Avril 2017 et Sept. 2017</p>	<p>UA Organisations régionales Entités de l'ONU Partenaires bilatéraux Partenaires au développement</p>

Réalisation	Principales activités	Indicateurs	Acteurs/ responsable	Budget	Période	Partenaires potentiels
<u>RESULTAT 5 : LA CULTURE DELA PAIX EST PROMUE ET SOUTIEN POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE POST-CONFLIT RENFORCE</u>						
Réalisation 1: Institutionnalisation de la culture préventive de la paix aux niveaux du secondaire et de l'Université dans les États membres	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un réseau régional des clubs de la paix pour les étudiants du secondaire et de l'Université 2. Élaborer et vulgariser les outils pratiques sur l'intégration des perspectives du genre dans le travail de prévention de conflit 	<p>Pourcentage du réseau national des clubs de la paix qui sont membres du réseau régional des clubs de la paix</p> <p>Nombre d'États membres qui sont informés sur les outils</p> <p>Nombre de programmes d'information publique, jeu-concours et compétitions entre les écoles sur l'enseignement de la paix</p>	<p>Département du développement humain et du genre, affaires politiques, paix et sécurité, Direction de l'éducation, Groupes régionaux de jeunesse</p>	30.000 \$US 60.000 \$US	Juin 2017 A partir de Nov. 2017 et progressivement	Entités de l'ONU Partenaires bilatéraux Partenaires au développement Secteur privé
Réalisation 2: Assurance de la formation et autre soutien aux activités génératrices de revenu	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mener une analyse sur le genre dans la planification et dans l'exécution des programmes de réhabilitation et de réintégration post-conflit 2. Assurer l'appui technique pour la conception et la mise en œuvre de programmes de subsistance 3. Organiser des programmes de formation spécifiques et lier les femmes à l'appui financier et à la gestion 	<p>Nombre de femmes ayant accès à l'appui au redressement économique</p>	<p>Département du développement humain et du genre, affaires politiques, paix et sécurité, Directions du Secteur privé et du Commerce</p> <p>Pays membres de la CEDEAO NOPSWECO</p>	20.000 \$US 20.000 \$US 150.000 \$US	Suivi-évaluation à partir de janvier 2017	NEPAD/Fonds espagnol pour les femmes Entités de l'ONU BIDC Secteur privé (Banques, Institutions de micro crédit)

Résultat	<u>Activités</u>	Indicateurs	Acteurs/ responsable	Budget	Période	Partenaires potentiels
RESULTAT 6: LA REPRESENTATION DES FEMMES DANS LES INSTANCES DE DECISION (POSTES ELECTIFS ET NOMINATIFS) RENFORCEE PAR L'ADOPTION ET LA MSIE EN OEUVRE D'ACTIONS DE DISCRIMINATIONS POSITIVES						
Réalisation 1: Renforcement de la base de connaissances sur la représentation des femmes (quota par rapport au genre) s'appuyant sur le partage d'expérience et les leçons tirées de l'état de la mise en œuvre du quota par rapport au genre dans l'espace CEDEAO et dans le reste de l'Afrique Les États membres atteignent un minimum de 30% de représentation des femmes dans la gouvernance	<p>1. Procéder au lancement des documents sur la parité/ quota (types, mise en œuvre, conclusions et leçons tirées)</p> <p>2. Forum des femmes leaders, professionnels, activistes, titulaires de poste politique, dirigeants de parti, parlementaires, etc. organisé pour examiner le document qui a été lancé sur la situation de la mise en œuvre des quotas par rapport au genre et leur impact sur la représentation politique des femmes</p> <p>3. Formation, échange d'idées, d'expériences, de leçons tirées des documents qui ont été lancés</p> <p>4. Exhorter les États membres de la CEDEAO à respecter la parité ou à défaut les quotas des genres</p> <p>5. Plaider pour la représentation dans toutes les instances décisionnelles, conformément aux directives de la CEDEAO et de l'UA sur la parité</p>	<p>Données sur les femmes occupant des postes décisionnels</p> <p>Rapport sur la situation de la mise en œuvre des quotas par rapport au genre et leur impact sur la représentation politique des femmes</p> <p>Nombre de femmes qui ont été formées</p> <p>Nombre d'États membres ayant mis en place des politiques pratiques et qui sont en train d'être mises en œuvre</p>	<p>Département du développement humain et du genre, affaires politiques, paix et sécurité, Parlement de la CEDEAO, Cour de justice de la CEDEAO</p> <p>Femmes des États membres de la CEDEAO (ONG, parties politiques etc.)</p> <p>Travail avec les partenaires de la société civile</p>	30.000 \$US 150.000 \$US 190.000 \$US 20.000 \$US 30.000 \$US	Juin 2017 Octobre 2017 Mars 2017 Février 2017 et progressivement	UA Organisations régionales Entités de l'ONU Partenaires bilatéraux Partenaires au développement
Réalisation	<u>Activités</u>	Indicateurs	Acteurs/ responsable	Budget	Période	Partenaires potentiels
RESULTAT 7 : LES RESSOURCES FINANCIERES CONSACREES A LA PARTICIPATION ET A LA CONTRIBUTION DES FEMMES DANS LES QUESTIONS ET PROCESSUS DE PAIX ET DE SECURITE A TOUS LES NIVEAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST SUBSTANTIELLEMENT AUGMENTEES.						
Réalisation1: Un Fonds spécial pour soutenir la contribution des femmes aux initiatives de paix et de sécurité à tous les niveaux (y compris l'appui à l'éducation des filles, les bourses d'étude et les stages pour les jeunes femmes) est mis	<p>1. Faciliter l'expertise, l'appui financier et matériel aux Départements et agences de la CEDEAO travaillant sur les questions de femmes et du genre afin de leur permettre d'être à l'avant-garde des interventions régionales</p>	Montant du financement alloué pour le travail du département du développement humain et du genre de la CEDEAO	Département du développement humain et du genre	30.000 \$US 20.000 \$US	Janvier 2017 et progressivement1	UA Organisations régionales Entités de l'ONU

en place.	<p>2. Identifier des initiatives efficaces en faveur de la participation des femmes à la paix et à la sécurité aux niveaux des instances stratégiques de décision pour les financements escomptés</p> <p>3. Définir les conditions et termes pour la création d'un fonds interdépartemental au sein de la Commission de la CEDEAO pour soutenir les programmes facilitant les contributions des femmes aux initiatives de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest</p> <p>4. Développer des stratégies de financement efficaces et durables pour le fonds, en collaboration avec les banques de développement régionales et continentales et les institutions privées régionales</p> <p>5. Renforcer et soutenir un réseau de mentorat organisationnel qui discerne les organisations féminines qui ont des dossiers de performance financière exceptionnelle pour guider les plus jeunes organisations en Afrique de l'Ouest</p> <p>6. Encourager les États membres à initier régulièrement des voies de financement viables pour faciliter les programmes visant l'éducation des filles et des bourses d'études et des stages pour les associations de femmes</p> <p>7. Engager les commissions parlementaires permanentes s'occupant des questions de femmes dans les États membres à instituer un</p>	<p>Nombre d'initiatives identifiées</p> <p>Les TDR pour la création du fonds sont élaborés</p> <p>Des stratégies de financement efficaces et durables sont développées</p> <p>Nombre de mentorat organisationnels appuyés</p> <p>Nombre de bourses d'études et de stages octroyés a des jeunes filles/femmes</p> <p>Rapports des parlementaires</p>	<p>et PAPS des Affaires politiques pour identifier l'appui des experts en vue du de l'élaboration des termes de référence</p> <p>Travail avec les organisations partenaires</p> <p>Bureau du Président de la CEDEAO en collaboration avec le Département des Affaires politiques et le Département du développement humain et du genre</p> <p>Point focal au Parlement de la CEDEAO, PAPS Département des Affaires politiques et Département du développement humain et du genre</p>	<p>30.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p> <p>30.000 \$US</p> <p>20.000 \$US</p>	<p>Établissement des TdR d'ici août 2017</p> <p>D'ici décembre 2017</p> <p>A partir de fév. 2017 et progressivement</p> <p>Engagement à partir de Mars 2017 lorsque les résultats des précédentes études sur le plan conceptuel seront connus ; et progressivement</p>	<p>Partenaires bilatéraux</p> <p>Partenaires au développement</p>
-----------	--	---	--	---	--	---

	<p>système de contrôle de l'engagement financière des gouvernements des États membres en faveur des Ministères des Affaires féminines et des questions du genre.</p> <p>8. Plaidoyer pour cibler les acteurs clé (Finance et Planification) en vue de l'augmentation du financement pour les questions de femmes</p>	<p>dans les commissions permanentes</p> <p>Nombre d'activités de plaidoyer</p> <p>Nombre d'acteurs cibles</p>				
Résultat	Activités	Indicateurs	Acteurs/ responsable	Budget	Période	Partenaires potentiels
<u>RESULTAT 8 :</u> LE SUIVI ET L'EVALUATION DU PLAN D'ACTION FEMMES, PAIX ET SECURITE INSTITUTIONALISE ET MIS EN OEUVRE						
Réalisation 1: Le mécanisme de suivi et d'évaluation du plan d'action Femmes, paix et sécurité est mis en place et fonctionnel.						
	<p>1. Entreprendre une étude de base de la mise en œuvre du plan d'action femmes, paix et sécurité</p> <p>2. Surveiller la mise en œuvre de l'engagement par les membres du département du genre et de la commission technique genre</p> <p>3. Entreprendre régulièrement des missions de contrôle</p> <p>4. Entreprendre des revues trimestrielles du processus de mise en œuvre</p> <p>5. Organiser un Audit annuel du Genre</p> <p>6. Organiser un prix annuel du meilleur dirigeant dans la mise en œuvre du Plan d'action de Femmes, paix et sécurité</p> <p>7. Organiser un super prix du meilleur dirigeant dans la mise en œuvre du Plan d'action de Femmes, paix et sécurité</p> <p>8. Collecter, Publier et diffuser les bonnes pratiques</p>	<p>Étendue de l'opérationnalisation des Plans d'action Femmes, paix et sécurité</p> <p>Disponibilité du mécanisme opérationnel</p> <p>Nombre de missions de contrôle qui ont été organisées</p> <p>Nombre de rapports trimestriels qui ont été produits</p> <p>Nombre de mesures et meilleures pratiques mises en œuvre et disséminées</p>	<p>Département du développement humain et du genre, Affaires politiques, Paix et sécurité, Parlement de la CEDEAO, Cour de justice de la CEDEAO</p> <p>États membres de la CEDEAO</p> <p>Travail avec les partenaires de la société civile (REPSFECO)</p>	30.000 \$US 30.000 \$US 20.000 \$US 20.000 \$US 20.000 \$US 30.000 \$US	Jan. 2017 A partir de mars 2017 entreprendre des réunions et missions périodiques Mars 2018 Décembre 2020	UA/CADHP MRU Organisations régionales Organisations professionnelles, exemple : FIDA Entités de l'ONU Partenaires bilatéraux Partenaires au développement Partenaires publics//privés